

SEANCE DU 16 AVRIL 2018

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, DETOURNAY Pascal, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,
Echevins ;
SCHIETSE D., HOUZE M., DELCROIX M., VANUEL P., URBAIN M., LEGRAIN P.,
DE KETELE C., LESEULTRE Y., ~~BERNARD D.~~, VICO A., QUITTELIER C.,
LEFEBVRE F., GIARDINA I., BUSEYNE S., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

1. Informations diverses – communications
M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, informe l'assemblée :
 - a) de la commission des finances qui se déroulera le 07 mai 2018 à 17h00
 - b) du prochain conseil communal du 14/5/2018
 - c) de la mobilisation du PNPE
 - d) de l'approbation par les autorités de tutelle de la modification budgétaire n°1/2018
2. Mises à l'honneur
MET A L'HONNEUR Messieurs Léni Raquet et Philippe Claus et les **DECLARE** citoyens d'honneur.
3. Plan zonal de sécurité – présentation par le divisionnaire Mr Philippe HOOREMAN – communication
RECOIT M. Philippe HOOREMAN, divisionnaire de la zone de police du Tournaisis, afin de présenter le plan zonal de sécurité. Il présente l'environnement de la zone : à savoir la typologie de la zone, l'environnement politico-socio-économique et ainsi les ressources humaines et son évolution.
Il fait état ensuite de la situation Brunehautoise :
 - diminution des vols dans les bâtiments
 - augmentation des coups et blessures
 - diminution des actes de vandalisme
 - augmentation des faits de stupéfiants
 - diminution des accidents et des lésions corporels.**Il précise également qu'au niveau budgétaire la situation est gelée pour les dotations communales grâce au boni budgétaire et ce jusqu'au 2020. Ensuite, on peut prévoir une augmentation de 25 à 30 %.**
En conclusion, il détaille le plan d'actions et entend ensuite les questions des conseillers communaux.
4. Prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable – décision

*Le Conseil communal ACCEPTE, à l'unanimité, et ce conformément, au R.O.I., d'acter l'intervention de Mme Muriel DELCROIX, telle que demandée au préalable
« Même si le groupe IC ne peut être que d'accord avec toutes les initiatives qui favorisent la mobilité douce, il nous est impossible de ne faire pas le lien entre l'octroi de cette prime et l'année électorale que nous vivons.*

De plus, nous rappelons que les membres de notre groupe ont chevauché leur bicyclette pour constater l'état déplorable de certains trottoirs et pistes cyclables et à de nombreux endroits l'inexistence de ceux-ci ...Plus de ¾ des remarques de l'époque restent actuelles.

C'est pourquoi nous insistons, comme nous le faisons depuis plusieurs années, sur la mise en place d'un plan pluriannuel de création de trottoirs et de pistes cyclables entre chaque village de l'entité. Nous referons d'ailleurs très prochainement cette démarche pour identifier les points noirs de l'entité. »

18 OUI

Article 1 : A partir du 01 mai 2018, une prime communale pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable à l'état neuf est créée.

Article 2 : Pour l'application du présent règlement, il faut entendre :

- par vélo à assistance électrique (VAE), un vélo comprenant les éléments suivants : une batterie, un moteur électrique, un capteur de pédalage, un contrôleur et un indicateur pour connaître l'énergie restant dans la batterie. Le moteur ne s'actionnera que si l'on pédale. L'assistance est toujours ajustée à l'effort, sinon le vélo deviendrait un cyclomoteur électrique. L'assistance devient donc nulle en descente ou au-dessus de 25 km/h. La puissance du moteur ne doit pas dépasser 250W.

- par kit adaptable, tout kit qui permet d'adapter un vélo en vélo à assistance électrique. L'assistance devient donc nulle en descente ou au-dessus de 25 km/h. La puissance du moteur ne doit pas dépasser 250W

Article 3 : Le montant de la prime pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable à l'état neuf est de 100 euros.

Article 4 : La prime telle que définie est accordée pour l'achat d'un VAE ou kit par toute personne inscrite aux registres de la population, des étrangers ou d'attente de la Commune de BRUNEHAUT.

Article 5 : Un maximum de deux primes peut être octroyé par ménage défini sur base du document officiel de composition de ménage délivré par l'Administration communale.

Article 6 : Un demandeur ne pourra pas établir de nouvelle demande avant un délai de 3 ans à partir de la liquidation de la prime.

Article 7 : Il s'agira dans chaque cas d'un matériel neuf.

Article 8 : Pour bénéficier de l'octroi de la prime, le demandeur introduit une demande auprès de la Commune sur le formulaire ad hoc.

Article 9 : La prime ne sera accordée que sur production de la facture originale reprenant le type exact de VAE ou kit adaptable, annexée à la demande prévue à l'article 8.

Article 10 : La demande de prime devra être introduite dans l'année civile de l'acquisition.

Article 11 : La liquidation de la prime est subordonnée à l'approbation du crédit inscrit au budget communal de l'exercice 2018 sous l'article 40001/331-01 des dépenses ordinaires.

Article 12 : Le présent règlement fera l'objet d'une publication dès son approbation par le Conseil communal.

5. Centre de lecture publique de Brunehaut

a) rapport d'activités – présentation – approbation – décision

18 OUI

b) compte 2017 – présentation – approbation – décision

18 OUI

6. Marché public de services pour le contrôle et l'audit des comptes annuels 2018,2019 et 2020 de la Régie Communale Autonome

a) Cahier spécial des charges – décision

18 OUI

b) Choix du mode passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution du marché – décision

18 OUI pour la procédure négociée sans publication préalable

7. Commission locale pour l'énergie (C.L.E.) - rapport d'activités – année 2017 – communication

PREND CONNAISSANCE

8. Travaux d'aménagement de la cour de l'école de Guignies – avenant – approbation – décision

12 OUI (12 élus PS) et 6 ABSTENTIONS (6 élus IC)

a) **Pour un avenant d'un montant 20.180,23 €, 6% TVA comprise à la charge de la commune ;**

b) de financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 72201/723-60 (n° de projet 20150012).

9. Marché de plafonnage des classes du rez-de-chaussée de l'école de Guignies – Tuilerie

a) Cahier spécial des charges – décision

12 OUI (12 élus PS) et 6 ABSTENTIONS (6 élus IC)

b) Choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution – décision

12 OUI (12 élus PS) et 6 ABSTENTIONS (6 élus IC) pour la procédure négociée sans publication préalable

10. Construction d'une extension du hall des sports à Bléharies – modification des clauses du cahier spécial des charges – décision

Le Conseil communal ACCEPTE, à l'unanimité, et ce conformément, au R.O.I., d'acter l'intervention de Mme Muriel DELCROIX, telle que demandée : au

« Motivations abstention concernant l'extension du Brunehall

Même si vous, Monsieur le Bourgmestre, vous allez encore tenter de faire passer le Groupe Intérêts Citoyens comme étant contre le Sport à Brunehaut, il n'en 'n'est rien ! Il s 'agit d'une position raisonnable et réfléchie !

Nous maintenons le même vote que lors du passage de ce point en conseil communal du mois de novembre 2017 pour les mêmes raisons (ici résumées) :

-trop d'incertitudes financières pour l'avenir pour des gros postes (police, incendie, dotation CPAS,...) Rappelons que la taxe sur l'entretien des égouts a été votée après la première année de fonctionnement du Brunehall...

-A défaut de disposer de statistiques sur le lieu de résidence des utilisateurs du hall actuel, Nous n'avons aucune certitude quant à la fréquentation future de ce hall, notamment en raison de la probable construction ou la rénovation d'aménagements similaires dans les communes voisines (Antoing et Rumes).

- insatisfaction des clubs locaux qui n'auront toujours pas une facilité d'accès à la location par rapport aux clubs actuels qui louent le Brunehall.

Aucun élément concret depuis novembre 2017 n'a pu venir nous rassurer, nous maintenons donc notre abstention »

Mr Pierre WACQUIER précise : «Je tiens à ce côté universel. L'universalité des subsides tant au CLPB, qu'au hall est primordial. Je ne comprends pas que l'on puisse remettre en cause l'universalité de l'ouverture. Après les interventions de Christophe Kawecki, Jean-François Forez, le Président de la RCA, le conseil d'administration de la RCA, il est inconcevable que l'on puisse encore remettre le côté de la rentabilité en cause, c'est une hérésie. »

Mr Daniel DETOURNAY stipule : «l'extension du hall va permettre aux économies de fonctions présentées par le trésorier. Il est aussi normal de trouver des extérieurs à Brunehaut pratiquer du sport au hall.

12 OUI (12 élus PS) et 6 ABSTENTIONS (6 élus IC)

a) D'approuver le cahier des charges N° 2015-0070 modifié et le montant estimé du marché "Construction d'une extension du hall des sports à Bléharies", établis par Architectures Luc Moulin & Associés SPRL, Avenue Van Cutsem à 7500 Tournai. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé de ce marché s'élève à 1.497.623,56 € hors TVA ou 1.812.124,51 €, 21% TVA comprise, dont le montant des options est estimé à 41.181,80€ hors TVA ou 49.829,98€ 21% TVA comprise.

b) De passer le marché par la procédure ouverte.

c) De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

d) De financer cette dépense par crédit au 764/72360 à inscrire dès l'obtention du subside.

11. Le label « ma commune dit oui aux langues régionales – appel à projets – décision

18 OUI pour entrer candidature

Monsieur Pierre Wacquier et les membres du collège communal entendent les questions de l'assemblée :

- a) Mme Alberte Vico signale que le panneau de la priorité de droite est couché
- b) M. Michel Urbain signale qu'en cas de passage de la balayeuse, il conviendrait de mettre de la signalétique afin que les automobilistes ne s'y garent pas. Il souhaite la réalisation d'une enquête citoyenne sur des éventuelles ouvertures tardives ou de week-end.
- c) M. Philippe Vanuel souhaite connaître les raisons de la disparition du dos d'âne à la rue de Rongy
- d) Mme Muriel Delcroix regrette l'absence des PV depuis quelques mois sur le site et souhaite d'y mettre l'intégralité de ceux-ci et non un résumé.

Le collège communal apporte les réponses :

- a) le service technique sera avisé
- b) la commune a des heures d'ouverture suffisamment larges pour permettre à chacun d'y venir. De plus, il y a une possibilité permanente de venir hors heures. Je pense que la commune a une participation citoyenne active et nous n'avons pas de leçon à recevoir. On va souvent à la rencontre de notre population
- c) à cause des plaintes des riverains
- d) Les pv seront mis à jour mais dans la présentation habituelle.

12. Approbations des procès-verbaux des séances des 26.02.2018 et 26.03.2018 – décisions

18 OUI

HUIS CLOS

- 13. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – décisions.
- 14. Enseignement – admission à la pension d'un membre du personnel – décision
- 15. Nomination, à titre définitif, d'un instituteur primaire, à raison de 12/24èmes – décision
- 16. Nomination, à titre définitif, d'une institutrice primaire, à raison de 24/24èmes – décision
- 17. Nomination, à titre définitif, d'une institutrice primaire, à raison de 12/24èmes
- 18. Nomination, à titre définitif, d'une institutrice maternelle, à raison de 14/28èmes, décision